

# PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de février à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme PICHARD Elisabeth, Maire.

**Présents** : Mmes PICHARD, PENON, COUTIER, BALENGHIEN, KOWALIK, LANDAT, ROIRE ; MM. GIROU, SCOUARNEC, CROUZET.

**Absents excusés** : Mme BAYSSIERES, M. BARTON, M. PRIOD (procuration à M. GIROU), M. ROYER (procuration à M. SCOUARNEC), M. WINTERSTEIN (procuration à Mme PICHARD).

**Secrétaire de séance** : M. SCOUARNEC Didier.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H04.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 22/01/25.

Mme PICHARD informe les élus que trois sujets inscrits à l'ordre du jour feront l'objet d'une communication toutefois ils ne nécessitent pas une délibération prise en Conseil municipal à savoir : vente véhicule communal IVECO, participation de la commune aux frais funéraires, évolution des horaires de La Poste de Cancon. Vote : UNANIMITÉ.

## **APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE – ANNEE 2024**

Sous la présidence de Mme PENON Monique, adjointe au Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte financier unique 2024 de la commune qui s'établit ainsi :

### **Fonctionnement**

#### → Dépenses

Prévu :	1 791 230.00 €
Réalisé :	1 231 926.01 €
RAR :	0.00 €

#### → Recettes

Prévu :	1 791 230.00 €
Réalisé :	1 996 727.09 €
RAR :	0.00 €

### **Investissement**

#### → Dépenses

Prévu :	1 551 127.00 €
Réalisé :	492 516.05 €
RAR :	506 350.00 €

#### → Recettes

Prévu :	1 551 127.00 €
Réalisé :	601 224.14 €
RAR :	224 786.00 €

### **Résultat de clôture de l'exercice**

→ Fonctionnement :	764 801.08 €
→ Investissement :	108 708.09 €
→ Résultat global :	873 509.17 €

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme PENON Monique, adjointe en charge des finances, Mme le Maire Elisabeth PICHARD s'étant retirée lors du vote et ne pouvant faire valoir la procuration transmise par M. WINTERSTEIN, après en avoir délibéré, à la majorité des membres : 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme ROIRE) :

- APPROUVE et VOTE le compte financier unique 2024 de la commune ;
- ARRETE les comptes comme présentés ci-dessus.

## **AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE**

Réuni sous la présidence de Mme PICHARD Elisabeth, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, le 19 février 2025 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

CONSTATANT que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de .....	259 365.08
Un excédent reporté de.....	505 436.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de .....	764 801.08
Un excédent d'investissement de .....	108 708.09
Un déficit des restes à réaliser de .....	281 564.00
Soit un besoin de financement de.....	172 855.91

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent .....	764 801.08
Affectation complémentaire en réserve (1068) .....	172 855.91
Résultat reporté en fonctionnement (002).....	591 945.17
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent.....	108 708.09
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

### **CONSTITUTION D'UNE DOTATION AUX PROVISIONS AU TITRE DE LA COUVERTURE DES DEPENSES INDUITES PAR L'ACCUMULATION DE JOURS SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS DES AGENTS MUNICIPAUX**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la délibération n° 18/2014 en date du 10 mars 2014 portant modification du Compte Epargne Temps (CET) des agents municipaux ;

CONSIDERANT le nombre de jours stockés par les agents sur leur CET ;

CONSIDERANT que ces jours épargnés peuvent être monétisés ;

CONSIDERANT que cette somme s'élève, au titre de l'année 2025, à 22 575.00 € ;

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer pour permettre la constitution d'une provision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- DECIDE de constituer une provision d'un montant de 22 575.00 €, somme qui correspond à la monétisation des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps des agents municipaux ;
- DIT que la provision sera inscrite au Budget 2025 de la Commune, au compte 681 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement » ;
- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette opération.

### **TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES, LOTISSEMENT HORIZON ET LUMIERE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les travaux de mise à la côte des regards d'eaux usées au lotissement Horizon et Lumière par le syndicat EAU 47 ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en conformité, également, notre réseau d'eaux pluviales au Lotissement Horizon et Lumière et de procéder à la mise à la côte des regards (19 au total) ;

CONSIDERANT l'intérêt de coordonner les deux opérations ;

CONSIDERANT la consultation de plusieurs entreprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- DECIDE de réaliser des travaux de mise en conformité du réseau d'eaux pluviales notamment mise à la côte des regards au lotissement Horizon et Lumière ;
- ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS, domiciliée 1035 avenue de Casseneuil 47300 LE LEDAT qui s'élève à 14 630.00 € HT soit 17 556.00 € TTC ;
- DIT que la dépense sera inscrite au budget ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

*Cette délibération abroge et remplace la délibération n° 16/2024 en date du 06/03/24 portant même objet*

### **DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1° ;

CONSIDERANT l'organisation de la surveillance des élèves pendant la pause méridienne ;

CONSIDERANT que ce service nécessite la présence de plusieurs personnes ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent pour renforcer l'équipe de surveillance ;

CONSIDERANT le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- DECIDE le recrutement direct d'un agent contractuel de droit public à compter du 10 mars 2025 :
  - L'agent assurera des fonctions de surveillance de la pause méridienne au groupe scolaire ;
  - L'emploi correspondra au grade d'adjoint technique territorial ;
  - La durée hebdomadaire de service est de 6 heures ;
  - La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- HABILITE Mme le Maire à recruter un agent contractuel, à déterminer la durée et à conclure un contrat d'engagement.
- DIT que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 du Code général de la fonction publique précité si les besoins du service le justifient (maximum 12 mois sur une période de 18 mois) ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette délibération.

### VENTE VEHICULE COMMUNAL IVECO Sujet ajourné

### PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS FUNERAIRES Sujet ajourné

### EVOLUTION DES HORAIRES DE LA POSTE DE CANCON

Mme le Maire donne le compte rendu des échanges avec les services de La Poste et fait part du rapport formalisé. Le bureau de poste est, aujourd'hui, ouvert 21h00 par semaine (modification des horaires en juillet 2021) le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, du mardi au samedi de 9h00 à 12h00.

Au regard de la baisse d'activité, le groupe La Poste présente une amplitude horaire hebdomadaire, à compter de juin 2025, de 17h30 (baisse de 3h30) comme suit : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 (fermeture le samedi matin).

Le Conseil municipal regrette cette nouvelle diminution des horaires d'ouverture du bureau de poste et n'est favorable à aucun changement.

### QUESTIONS DIVERSES

*Mme PICHARD :*

- Remercie Mme LANDAT Nadine et M. PRIOD Jean-Paul pour leur renfort au sein de l'équipe de surveillance de la pause méridienne à l'école élémentaire ;
- Donne lecture d'un courrier du Conseil départemental de Lot-et-Garonne et invite les élus à participer à une rencontre avec les services du département le jeudi 6 mars à 19h00 à la salle des fêtes de Paillolles ;
- Dit que des caméras de surveillance ont été installées au niveau des points d'apports volontaires sur le territoire de la Communauté des Communes Bastides en Haut-Agenais Périgord et notamment à Cancon. Des amendes seront prononcées à l'encontre des contrevenants (dépôts sauvages et dépôts d'objets non recyclables dans les colonnes de tri) ;
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 9 avril à 20h00.

*M. GIROU :*

- Donne une information sur le déploiement de bornes monétiques EAU 47 sur le département. 6 bornes sont déjà installées et 13 sont à venir dont 1 à Cancon. Il s'agit de mettre à disposition des professionnels et des collectivités une prise d'eau, en toute sécurité, ceci pour éviter les prélèvements illégaux sur les poteaux incendie. Ce service est payant.
- Donne le compte rendu des travaux effectués par les agents communaux : travaux électriques pour alimenter l'algéco au stade de rugby, installation d'un chenil à proximité des ateliers municipaux, entretien du bourg (nettoyage escalier de la Pie qui Chante et pavés du Quartier-Haut), travaux trottoirs (réparation bordure et décapage).

*M. SCOUARNEC*

- Informe les élus que suite à un défaut, la batterie du véhicule électrique est remplacée par le fournisseur.

*Mme COUTIER*

→ Donne le compte rendu de la rencontre avec le service des routes de la Communauté des Communes et annonce le programme 2025 de réfection de la voirie (2.4 km au total) : impasse des Rosiers, chemin de Ferrant, route de Rabine et voie de contournement au Deffes (aire de pique-nique). Ces travaux seront réalisés après la saison estivale.

Clôture de la séance à 21h18  
Le Secrétaire,  
M. SCOUARNEC Didier



Fait à CANCON, le 21/02/2025  
Madame le Maire,  
Elisabeth PICHARD

